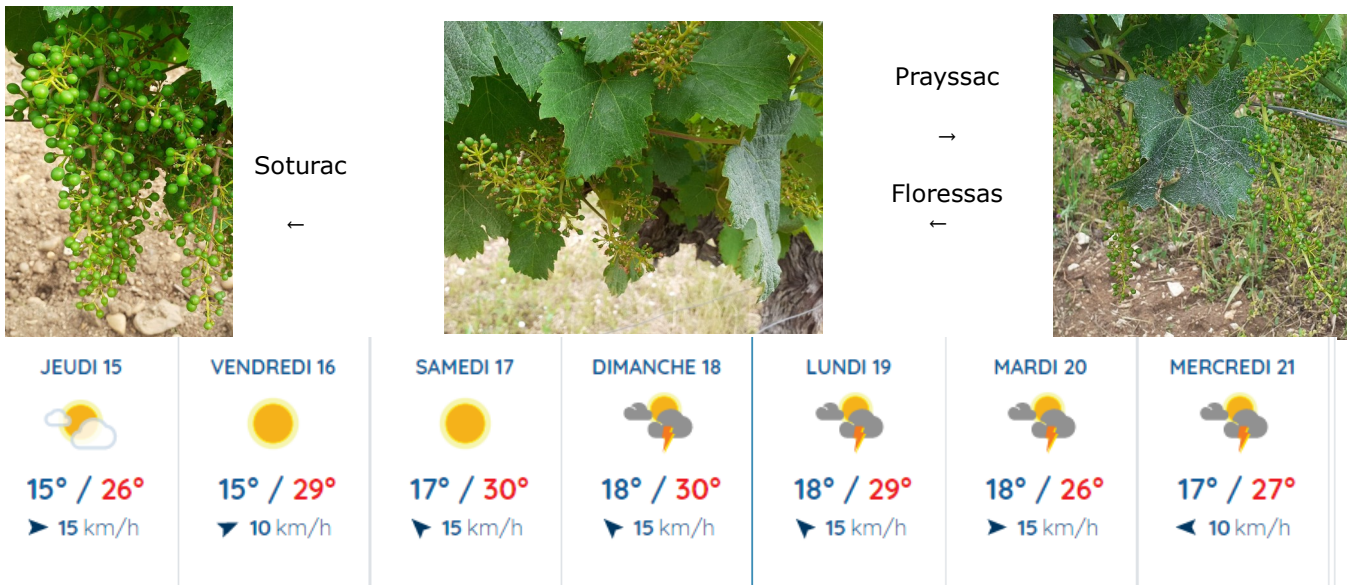




N°6 – 13/06/2023 d'après le : **Bulletin de Santé Végétal Cahors (Lien)**

A retenir

Stade phénologique : La nouaison est en cours sur une grande partie du vignoble.



Black Rot : Risque de contamination des grappes maximal à la nouaison. Les conditions d'hygrométrie sont toujours très favorables.

Mildiou : La situation est très risquée, chaque pluie est contaminante et le stade de sensibilité est maximal. **Soyez très vigilants sur vos cadences, le choix des matières actives et la qualité de pulvérisation.**

Oïdium : Pas de symptômes visibles au vignoble, combinez la lutte avec le Black Rot.

Eudémis : Le vol est terminé, peu de glomérules sont présentes.

Cicadelles : Les populations montent, combinez le traitement avec la FD.

Flavescence dorée : T1 (3 au 12 juin) terminé. T2 en AB du 13 au au 22 juin.

État sanitaire du Vignoble

Secteur	Stade moyen	Mildiou	Black-Rot	Oïdium	Botrytis	Eudémis	Cicadelles
Vallée							
Vallée Ouest	Nouaison à grain de plomb	+++	++	+	-	-	+
Vallée Est		+++	++	+	-	-	+
Plateau							
Plateau Ouest	Nouaison à grain de plomb	+++	++	+	-	-	+
Plateau Est		+++	++	+	-	-	+
+ - Niveau de vigilance		Risque maximal avec les orages		combinez la lutte avec le Black Rot	Voir historique parcellaire et obj de rdt	Comptages de glomérules à réaliser	Développement en cours



Flavescence dorée :

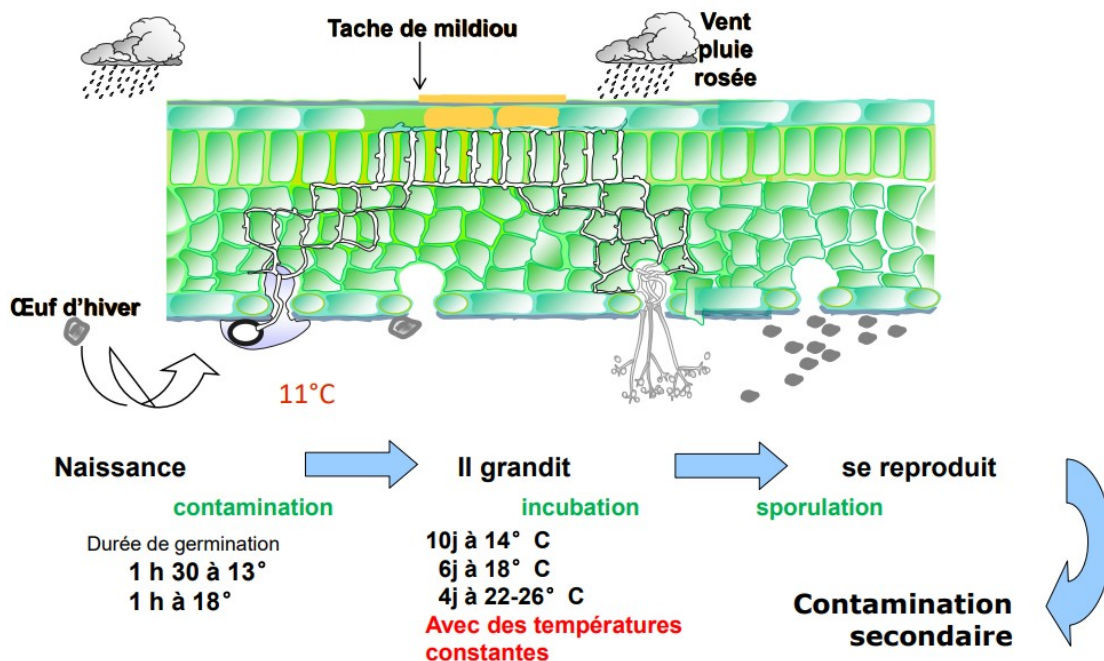
L'[arrêté FD 2023](#) et les [communiqués de traitements](#) sont disponibles sur le site de la DRAAF.

T1	Terminé	du 3 au 12 juin
T2	Prochainement	en conventionnel : 15 jours après le T1 soit du 18 au 27 juin
	En cours	en AB : 10 jours après le T1 soit du 13 au 22 juin

En AB, les traitements insecticides sont obligatoires contre la flavescence dorée. Dans le cas de la lutte obligatoire les DSR ne s'appliquent pas et les zones de non traitement (ZNT) en bordure de cours d'eau sont réduite par dérogation à 5m. L'épamprage avant le traitement permet de limiter la remontée des larves de cicadelles dans le feuillage.

Une fois le traitement cicadelle FD/Cicadelle verte réalisé, utilisez des Argiles/Talcs pour éviter la réimplantation des cicadelles vertes.

Le cycle du Mildiou :



Les contaminations peuvent être très rapides avec les conditions de températures et d'hygrométrie actuelles. Il est donc important de lutter contre les spores préventivement et d'éviter les repiquages.

Les produits de « rattrapage » ont quasiment disparus des solutions homologuées.

Soyez vigilant en anticipant vos renouvellements et en utilisant des produits adaptés.



VITILOT PROTECTION

Préconisations

Privilégiez des produits mixtes mildiou / black rot ou black rot / oïdium afin de limiter votre consommation de produits phytosanitaires.

Vous pouvez également adapter vos doses avec l'outil [OPTIDOSE\(lien\)](#) de l'IFV.

Attention aux DSR, ZNT (cours d'eau) et DAR lors de vos choix de produits.

[Le document de référence pour la campagne 2023 et les méthodes alternatives en viticulture \(Lien\).](#)

En conventionnel :					
	Mildiou	Black Rot	Oïdium + Acariens	Insecticides	Botrytis
1	Ampexio / Revoluxio 0,5	Dynali / Roca 0,4	Soufre 4kg ou 2L ou soufre poudrage Fluidosoufre 15/20kg en encadrement de floraison	Décis 0,5	Prolectus 1
2	Ventaro 2,5	Luna sensation(ou xtend) 0,15		Lambdastar / Karaté Zeon 0,175	Armicarb 4kg (de préférence à réaliser seul)
3	Mildicut 3,5	Consist /Natchez 0,15			Marvik Flo 0,25
4 // CMR	Mikal F 3,5 ou Valiant Flash 2,5kg				
<p>En cas de sporulation de mildiou ajouter 400gr de cuivre métal afin de lutter contre les repiquages. !! aux mélanges avec certains produits ex fosetyl qui peuvent floculer dans la cuve, vérifiez les mélanges de spécialités commerciales avec votre distributeur.</p>					
En agriculture Biologique :					
1	350-450 gr cuivre métal + soufre poudre 5kg (ou liq 2L)				
	Forte pression Oïdium : En encadrement de floraison : Fluidosoufre 15/20kg				
	Taches de mildiou : Ajouter 0,8- 1% de Limocide / Prevgold afin de brûler les spores				
	!! Attention produits agressifs pour la cuticule de la vigne modulez vos doses de cuivre et de soufre et soyez vigilant en cas de chaleur				
Insecticides	Pyrevert 1,5 + Argile 7 (ou Talc 7) + Adjuvant				
	Oligos et substances de bases :				
Pnpp / Substances de bases :	Les préparations à base de Consoude / Reine des près / Achillée				
Carences / Oligos éléments :	Les apports d'oligos éléments avec de L'azote, des algues, des acides aminés, de la magnésie et de la potasse				
	Adjuvants :				
	Sticman 0,1% ou Heliosol (ou helioterpen) 0,5% ou Djeen : 0,1% ou Oliofix / LE846 1 % (tous homologués AB)				
<p>!! Vérifiez les compatibilités physiques et réglementaires lors de votre choix produit Attention à respecter les grammages ha de matières actives ex Glyphosate 450gr/ha sous la rang</p>					

Le Pyrèvert :

Le pyrèvert est un produit issu d'une substance naturelle qui est homologué contre les différentes cicadelles de la vigne.

[Plus d'informations sur le pyrèvert sur ce document \(lien\)](#)

Méthodes alternatives et prophylactiques :

vigueur de la vigne. Mais il ne figure pas dans cette liste car celle-ci se veut applicable à tous les objectifs de rendement.

Bio-agresseurs	Techniques alternatives et prophylaxie	Objectifs
Mildiou	Drainage du sol	Limiter les flaques réduit les possibilités de formation de foyers primaires
	Enherbement, travail du sol, épamprage	Diminuer le développement d'organes verts à proximité du sol
	Travail du sol (avant risque mildiou élevé)	Détruire les plantules issues des semis de pépins
	Ebourgeonnage, effeuillage	Limiter les entassements de végétation pour réduire la durée d'humectation des grappes
Oïdium	Ebourgeonnage, effeuillage	Favoriser l'insolation et l'aération des grappes car l'oïdium est sensible aux UV
	Maîtrise de la fertilisation azotée et enherbement	Réduire la vigueur
Black Rot	Destruction des bois de taille élimination des vieux bois et des baies momifiées	Limiter la source d'inoculum
	Ebourgeonnage, effeuillage	Limiter les entassements de végétation pour réduire la durée d'humectation du feuillage
Pourriture grise et acide	Drainage du sol	Limiter les « mouillères »
	Maîtrise de la fertilisation azotée, enherbement	Réduire la vigueur
	Ebourgeonnage, effeuillage	Limiter les entassement de végétation et aérer les grappes pour réduire les durées d'humectation
	Maîtrise des vers de grappes et de l'oïdium	Limiter les risques de porte d'entrée pour le champignon

Liste complète disponible [ICI](#)

Afin de limiter l'utilisation des produits phytosanitaires des outils sont à votre disposition :

Il vous est possible d'utiliser des produits de **biocontrôle**, la liste est disponible en cliquant sur le [lien](#).

-Substances de bases / PNPP* : [Les substances de bases en viticulture ITAB](#)

-Soutien nutritionnel : [Les désordres nutritionnels de la vigne \(INRA\)](#)

[Quelques résultats d'essais sur des produits alternatifs \(Lien IFV\)](#)

-Proscrivez les mélanges de produits phytopharmaceutiques dangereux pour les abeilles.

-Les couverts végétaux et les différents enherbements implantés favorisent les auxiliaires, et le développement de nombreuses espèces qui sont bénéfiques à la vigne. [Lien](#)

pe-cos-enr- n°207-21/04/2021

La Chambre d'agriculture du LOT est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multisites porté par l'APCA.

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique du Lot. Il s'appuie sur le réseau d'observation des vignes réparti sur cette même zone géographique. Il est réalisé à l'aide de modèles validés (mildiou), d'autres en cours de validation (oïdium) qui tiennent compte des prévisions météorologiques. Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du dernier BSV consultable sur les sites internet de la DRAAF Occitanie (<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr>) et de la CRA Occitanie (www.occitanie.chambre-agriculture.fr). Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur l'ensemble de la parcelle. Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Les produits cités peuvent être trouvés sur le site internet e-phy : <http://ephy.anses.fr>. Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation (voir la fiche Bonnes pratiques d'utilisation des produits phytos). N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques.

Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Élevage et de l'Alimentation
Cahors

Vos interlocuteurs

Pôle environnement et végétal
environnement-vegetal@lot.chambagri.fr - 05 65 23 22 22

Julien BENIER, conseiller viticole
j.benier@lot.chambagri.fr - 06 25 76 26 45

Florence LEOBON, conseillère viticole
f.leobon@lot.chambagri.fr - 06 25 76 26 30



Chambre d'agriculture du Lot
430 avenue Jean Jaurès
CS60199
46004 Cahors Cedex 9